

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 novembre 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2<sup>e</sup> étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

### SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

### SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.  
Monsieur René Chalifoux, directeur général

#### **2020-11-585 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-11-586 MANDAT PROFESSIONNEL. ME BERNARD CÔTÉ. CORRECTIONS VENTES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 1994.**

CONSIDÉRANT les terrains adjugés à la Ville le 5 décembre 1994 résultant du processus de collection des taxes dues à cette époque dont l'acte juridique n'avait pas été complété;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de Me Bernard Côté datée du 20 novembre 2020, au montant de 1 500 \$ taxes non incluses (un montant pour frais de publication non-taxable de 189 \$ doit également être ajouté);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat professionnel à Me Bernard Côté pour la correction d'une vente pour taxes datant de 1994. Le coût de ce mandat professionnel est de 1 500 \$ taxes non incluses (un montant pour frais de publication non-taxable de 189 \$ doit également être ajouté).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

#### **2020-11-587 MANDAT PROFESSIONNEL. ME BERNARD CÔTÉ. VENTE DE TERRAINS VACANTS - 13 LOTS.**

CONSIDÉRANT une vente en faveur de monsieur Robert Dubuc et als de terrains vacants en zone agricole suite à des négociations entre la Ville et celui-ci;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de la part de Me Bernard Côté datée du 20 novembre 2020, au montant de 1 000 \$ taxes non incluses (un montant pour frais de publication non-taxable de 165 \$ doit également être ajouté);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie un mandat professionnel à Me Bernard Côté pour la vente de terrains vacants en zone agricole en faveur de M. Robert Dubuc et als. Le coût de ce mandat professionnel est de 1 000 \$ (un montant pour frais de publication non-taxable de 165 \$ doit également être ajouté).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-588 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.**

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement 94-604 relatif à la circulation et à la sécurité publique sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

**2020-11-589 NOMINATION. CHEF DE DIVISION - TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la création du poste de chef de division - travaux publics le 17 novembre 2020 (résolution 2020-11-574);

CONSIDÉRANT que monsieur Amine Belghaouti, qui occupait le poste de contremaître - Espaces verts et bâtiments depuis le 1er octobre 2018 serait la bonne personne pour occuper cette fonction;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction des ressources humaines et de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Amine Belghaouti au poste de chef de division - travaux publics;
- QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 23 novembre 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative des cadres intermédiaires, classe D2-E7;
- QU'au 1er janvier 2021, son échelon salarial passe à D2-E8.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2020-11-590 NOMINATION. CONTREMAÎTRE - TRAVAUX PUBLICS.**

CONSIDÉRANT la création du poste de contremaître - travaux publics le 17 novembre 2020 (résolution 2020-11-575);

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Trudeau assume la fonction intérimaire de chef d'équipe aux travaux publics depuis l'été 2020 et que la Ville est satisfaite de son travail;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale, de la direction des ressources humaines et de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Daniel Trudeau au poste de contremaître - travaux publics;
- QUE cette nomination soit effective rétroactivement au 23 novembre 2020;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la politique administrative des cadres intermédiaires, classe D1-E7.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

***La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.***

***La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 03.***

**2020-11-591 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

**ADOPTÉE à l'unanimité**